
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 MARS 2019 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :

LE CANNET DES MAURES : Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DELPIA - Christine MORETTI

BESSE : Claude PONZO

CABASSE : Yannick SIMON - Michelle SARDAILLON

CARNOULES : Christian DAVID - Françoise BEGUIN - Claude ARIELLO

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET - Yann JOUANNIC

GONFARON : Jean-Pierre GARCIA - Sophie BETTENCOURT AMARANTE

LE LUC : Patricia ZIRILLI - Marie-Françoise NICAISE - Jean-Marie GODARD - Dominique LAIN

LES MAYONS : Georges GARNIER - Nicole PORTAL-ROQUEFORT

PIGNANS : Robert MICHEL - Fernand BRUN

PUGET VILLE : Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO

LE THORONET : Gabriel UVERNET - Elisabeth DIETRICH-WEISS

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 8

POUVOIRS – EXCUSES

BESSE : Sylviane ABBAS pouvoir à Claude PONZO

Claude REMETTER pouvoir à Fernand BRUN

GONFARON : Thierry BONGIORNO pouvoir à Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : Pascal VERRELLE pouvoir à Marie-Françoise NICAISE

LES MAYONS : Michel MONDANI pouvoir à Nicole PORTAL-ROQUEFORT

PIGNANS : Isabelle ASPE pouvoir à Robert MICHEL

PUGET VILLE : Geneviève FROGER pouvoir à Catherine ALTARE

LE THORONET : Alain SILVA pouvoir à Dominique LAIN

Présents ou représentés : 35

Quorum atteint

EXCUSES

CABASSE : Régis DUFRESNE

GONFARON : Viviane GASTAUD

PUGET VILLE : Raymond PERELLI

AUTRES PARTICIPANTS

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Aude LAROCHE Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10.

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

Jean-Luc LONGOUR, Président, présente au conseil communautaire le nouveau responsable des finances, Stéphane BESSON, qui vient d'Embrun.

1. ADMINISTRATION

1.1 Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Le Président propose, Catherine ALTARE.

<u>VOTE</u>		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2 Adoption du compte rendu de la réunion du 29 Janvier 2019

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que le compte rendu du Conseil Communautaire du 29 Janvier 2019 a été adressé aux conseillers communautaires. Il demande s'il y a des remarques.

Yann JOUANNIC, Flassans,

« - les questions que j'ai posées le 28 Janvier 2019 ne figurent nulle part alors qu'elles devaient être posées au CC du 29 Janvier 2019.

- les réponses devaient réglementairement être apportées le 29 Janvier 2019

Là, il n'y a ni questions, ni réponses pour le 29 Janvier ni sur le CC du 5 Mars !!!

Je demande donc :

1/ une explication (sachant que mes questions ont été destinées à l'ensemble des Conseillers communautaires dont l'actuel titulaire du poste de président comme le règlement intérieur le stipule ainsi que le CGCT)

2/ une réponse précise aux questions posées

3/ le fait que je sois absent du CC du 29 Janvier n'est en aucun cas une cause « d'oubli » car j'étais réglementairement représenté par M Ponzo ».

En l'absence d'autres remarques le Président soumet au vote le compte rendu du 29/01/2019.

<u>VOTE</u>		
Pour : 34	Contre : 1	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE		

Contre : Claude PONZO pouvoir de Yann JOUANNIC, lors de la séance du 29/01/2019

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création de postes

2.1.1 Création d'un poste d'Attaché territorial

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que le bureau du 11 décembre 2018 a validé le recrutement d'un chargé d'animation économique : un processus de recrutement a été lancé afin de pourvoir ce poste.

Il est nécessaire de créer un poste au tableau des effectifs afin de pouvoir recruter un fonctionnaire ou à défaut un contractuel de catégorie A et de pouvoir effectuer un recrutement dans les meilleurs délais.

Yann JOUANNIC, Flassans, demande compte tenu de la fiche de poste où il est indiqué les petites fournitures courantes (café, thé, papier) si l'on a besoin d'un personnel de catégorie A.

Christian GERARD, DGS, en réponse, indique dans les 2 grandes missions, politique locale du commerce et l'espace de coworking, ce sont des agents de catégorie A. il précise qu'il y a aussi des tâches un peu moins valorisantes comme pour l'ensemble des agents.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **La création à compter du 5 mars 2018 d'un emploi de Chargé de mission animation économique dans le grade d'Attaché, relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes (voir annexe).**
- **Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour 3 ans compte tenu de la nature des fonctions qui demandent une grande technicité et une grande expertise
Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.**
- **L'agent devra donc justifier d'un niveau de diplôme BAC+3 minimum et d'une expérience professionnelle.
Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.2 Création de 2 postes d'adjoint technique

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire qu'afin de pourvoir 2 postes d'adjoint technique occupés aujourd'hui par des agents contractuels, il est nécessaire de créer 2 postes d'adjoint technique au tableau des effectifs.

- Pour le service du SPANC : suite au départ d'un agent en mars 2018, un agent contractuel a été recruté, M. Gauthier DENANS.

Il donne aujourd'hui entière satisfaction : afin de conserver cet agent et de pouvoir le nommer stagiaire à compter du 1^{er} avril 2019, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique, pour procéder au remplacement de l'agent muté.

- Pour le Pôle technique : M. Mickael SANTUCCI est un agent contractuel (contrat aidé) qui travaille au Pôle technique depuis le 2 mai 2017.

Il donne aujourd'hui entière satisfaction. Afin de pouvoir faire face aux besoins du pôle technique et de pouvoir le nommer stagiaire à compter du 2 mai 2019, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De créer par délibération 2 postes d'adjoint technique au tableau des effectifs du budget général.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants**

VOTE

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.2 Examens psychotechniques : convention avec le Centre de Gestion

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle le conseil communautaire que le Centre de Gestion du Var en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département du VAR qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe

Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis au Médecin de Médecine Professionnelle sur les fonctions sensorielles et motrices des candidats dans le cadre de l'aptitude à exercer la fonction de Conducteur.

Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De renouveler la convention avec le CDG pour les examens psychotechniques pour l'année 2019.**
- **De l'autoriser à signer cette convention ainsi que toute autre pièce nécessaire à son exécution et les renouvellements ultérieurs**

<u>VOTE</u>		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3. FINANCES

Dominique LAIN, vice-président, précise au conseil communautaire, que comme les années précédentes, la commission des finances, s'est réunie le 12 Février 2019 et a examiné les différents ROB proposés ce jour.

3.1 Budget principal : Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Christian GERARD, DGS, présente au conseil communautaire les différents éléments financiers.

A l'issue de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2018, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, donne la parole aux conseillers communautaires pour débattre de ces orientations.

Robert MICHEL, vice-président, à propos de l'aménagement du centre d'accueil et de loisirs, n'a pas vu dans le plan de financement de cet équipement, la subvention du Conseil Départemental.

Dominique LAIN, vice-président, précise que le dossier lui a été remis il y a un peu plus d'un mois. Il suit ce dossier et mettra toute son énergie afin que ce dossier aboutisse, et obtienne un financement du Département.

Robert MICHEL, vice-président, le remercie pour son intervention.

Catherine ALTARE, vice-présidente, demande si la somme allouée aux fonds de concours est de 30 000€.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique que oui.

Yann JOUANNIC, Flassans, s'interroge sur les investissements du pôle technique et si ces dépenses ne doivent pas être sur le budget annexe valorisation des déchets.

Christian GERARD, DGS, indique que le pôle technique réalise essentiellement des travaux dans le cadre du budget principal, à savoir l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Pour les investissements, il s'agit de renouveler un camion, de clôturer le site du siège (de nombreux habitants traversent la propriété de Cœur du Var), de remplacer les caméras de surveillance qui ont plus de 10 ans.

Jean-Marie GODARD, Le Luc, demande ce que veut dire la requalification de la zone d'activité.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique qu'il s'agit à la fois de refaire les voies de circulation, les trottoirs, les réseaux éventuellement.

Marie-Françoise NICAISE, Le Luc, demande pourquoi les RAR 2018 sont si importants en dépenses.

Christian GERARD, DGS, indique que cela est dû :

- Aux travaux forestiers, programmes pluriannuels 960 000€ en RAR 2018
- A la provision pour l'aménagement numérique pour 648 000€. A l'issue, ces 2 opérations représentent plus de 70% des dépenses

Yannick SIMON, vice-président, rappelle comme en bureau, que le seul critère valable sur l'endettement est la capacité de désendettement. L'endettement par habitant n'est pas un critère fiable.

Christian DAVID, vice-président, estime que si la présentation des éléments financiers est bonne, l'endettement ne sera nul qu'en 2026. Avec les emprunts nouveaux et les investissements futurs, avec Varécopole, cela risque de peser et d'obérer les investissements pour l'avenir.

Sur Varécopole, on ne retrouve pas d'éléments financiers dans le rapport 2019.

Christian GERARD, DGS, indique que comme présenté lors du conseil communautaire du 29/01/2019, la participation de Cœur du Var interviendra en 2021.

Yann JOUANNIC, Flassans, rejoint l'analyse de **Christian DAVID**, vice-président, si l'on rajoute les emprunts à venir on va flirter avec le taux d'endettement de 85%.

A propos de la fibre optique, **Catherine ALTARE**, vice-présidente, demande où en est ce dossier.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise qu'avec le travail du Conseil Départemental et l'arrivée sur le marché d'opérateurs, le prix de la prise est passé de 300€ à 14€ à l'issue de la DSP, soit un prix divisé par 20. Cela représenterait une somme de 370 000€ étalée sur 9 ans soit 40 000€ par an.

Christian DAVID, vice-président, informe le conseil communautaire qu'une réunion aura lieu Lundi 11 Mars 2019 à 14H30 avec le SMO et le Conseil Départemental pour présenter le programme et le calendrier de réalisation.

Dominique LAIN, vice-président, souligne la politique du Président du Conseil Départemental qui a souhaité que l'on ramène les délais à 2023.

Georges GARNIER, Les Mayons, demande si la commune des Mayons pourra aussi avoir la fibre.

Katlyne TRANI, responsable du pôle Communication et aménagement numérique, indique que oui, c'est prévu en 2023.

Christian DAVID, vice-président, précise que dans quelques semaines, le nœud de raccordement sera opticalisé.

Yannick SIMON, vice-président, sur le ton de l'humour, souhaiterait que les travaux soient réalisés par ordre alphabétique des communes !

Catherine ALTARE, vice-présidente, souhaiterait que la ressourcerie soit financée par le budget principal.

Jean-Luc LONGOUR, Président, lui précise que ce point sera abordé lors du rapport 2019 sur le budget annexe Valorisation des déchets.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'acter la tenue du DOB sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2019 présentés.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.2 Budget annexe valorisation déchets : Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Aude LAROCHE, Responsable du Pôle Environnement, présente aux conseillers communautaires les orientations budgétaires 2018 du budget annexe Valorisation des déchets.

Jean-Luc LONGOUR, Président, donne la parole aux conseillers communautaires pour débattre.

Claude PONZO, vice-président, indique que pour équilibrer le budget on a utilisé tout l'excédent de fonctionnement. Pour 2020, s'il n'y a plus d'excédent, combien cela coûtera. Il aurait fallu augmenter l'année dernière. Peut-être faut-il chercher des économies sur le budget.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que le choix de baisser de 13,71% à 13,20%, c'était pour inciter les gens à trier. On a eu tort. En 2018, tout l'excédent a été consacré au fonctionnement, ce qui est une erreur. On aurait dû augmenter le taux. Il faut arrêter l'hémorragie cette année et arrêter d'affecter tout l'excédent sur le fonctionnement l'année prochaine.

Claude PONZO, vice-président, indique que la baisse de TEOM était pour compenser la hausse des 4 taxes.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que la hausse des taux des 4 taxes était nécessaire.

Pour **Robert MICHEL**, vice-président, on peut être optimiste avec une augmentation des bases. En revanche, le tonnage ne baissera pas.

Yann JOUANNIC, Flassans, pose 4 questions :

1. D'où provient la hausse de tonnage en 2018 de 430 tonnes ?

Aude LAROCHE, responsable du pôle Environnement, précise que c'est uniquement des déchets enfouis. Cette augmentation est due à une reprise de la consommation constatée également au niveau national. On est passé de 11 6710 T en 2017 à 12 077T en 2018.

2. A quoi correspond la somme de 25 000€ payée par la commune de Flassans pour des colonnes enterrées ?

Pour les aménagements, la Communauté de Communes Cœur du Var participe à hauteur de 10 000€, le solde étant à la charge de la commune, c'est la position adoptée pour toute les communes.

3. Quel est le montant payé au SIVED NG ?

Aude LAROCHE, responsable du pôle Environnement, indique que le montant pour 2019 est de 1 860 000€, qui comprend le traitement, le transport, le quai et les études.

4. Dans le budget 2019, il n'y a pas les investissements liés à l'achat de camions ?

Aude LAROCHE, responsable du pôle Environnement, précise que les crédits sont dans les RAR 2018.

Pour **Christian DAVID**, vice-président, c'est l'effet yoyo avec la baisse en 2017, puis la hausse pour 2019. Cette hausse est liée au changement d'exutoire et les frais engendrés, quai de transfert et déplacements. On est dans les années difficiles et au pied du mur.

Il est d'accord pour revenir à 13,71% mais pas à 14,08%.

Avec les modifications de collecte dans les quartiers, souvent mal ressenties, cela n'a-t-il pas une influence négative sur le comportement de tri des administrés ?

En ce qui concerne la création d'un budget annexe, est ce que c'était un bon choix ? pourquoi ne pas financer la ressourcerie sur le budget général ?

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que 370 000€ d'économies ont été réalisées pour 2019. On a raclé les fonds de tiroirs.

Pour le SIVED NG, c'est 800 000€ de plus au niveau des contrats.

Le SIVED ne prend pas en charge les encombrants et les colonnes enterrées.

Pour Cœur du Var, c'est plus de 800 000 € investis pour les colonnes enterrées et le coût du service encombrants est de plus de 150 000 €.

Catherine ALTARE, vice-présidente, souhaite que la réalisation ainsi que le fonctionnement de la ressourcerie soient pris en charge par le budget général.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que les 2 budgets sont étanches.

Pour **Christian DAVID**, vice-président, reprendre en charge des prestations au niveau communal, n'est pas satisfaisant dans le discours. Pour le contribuable les hausses s'empilent.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique que le législateur prévoit la collecte des bio déchets à l'avenir.

En ce qui concerne les tonnages, **Aude LAROCHE**, responsable du pôle Environnement, précise que pour 2018, il n'y a pas de détérioration des performances de tri :

- OM : +3,48%
- Tri : +10,45%

Paul PELLEGRINO, Puget-Ville, rappelle que le porte à porte a été supprimé dans le centre-ville. Est-ce que ça va continuer pour les autres communes ? quel est le gain ?

A propos du porte à porte, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, précise qu'il faut à terme supprimer ce mode de collecte, d'un point de vue esthétique, hygiénique et social.

Catherine ALTARE, vice-présidente, indique que c'est le service Valorisation des déchets qui a décidé de la suppression de la collecte en porte à porte et non pas les élus. C'est ce qui est indiqué dans le règlement de collecte.

En réponse, **Aude LAROCHE**, responsable du pôle Environnement, précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus, que c'est uniquement la collecte en sac qui est arrêtée. La collecte en porte à porte avec des bacs continue là où c'est possible. On avance avec d'autres communes pour supprimer également la collecte en sacs.

Claude PONZO, vice-président, précise qu'il faut étudier la prise en charge par le budget principal des dépenses du budget annexe. Par ailleurs, on étudie la réalisation d'un centre aquatique.

Christian GERARD, DGS, sur l'aspect financier de prendre en charge par le budget principal des dépenses liées à l'élimination des déchets, précise pourquoi c'est une mauvaise option financière.

Par exemple pour la CAD, en 2019, c'est 2,5 millions d'euros absorbés par le budget principal. Depuis plus de 10 ans le taux de TEOM n'a pas bougé 12% et ne couvre plus les dépenses du service.

Dans le même temps, l'encours de la dette est passé de 13 millions d'euros et 37 millions d'euros.

Combien d'emprunts pour financer les investissements auraient-on pu éviter en ayant un prix de service équilibré par la TEOM.

C'est créer l'illusion que le contribuable ne paye pas, alors que d'un autre côté on emprunte et donc on le fait payer.

Catherine ALTARE, vice-présidente, souhaite d'autres propositions sur le budget. Elle n'est pas d'accord avec cette augmentation.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique qu'il ne sait pas faire et si le budget n'est pas voté, ce sera la Chambre Régionale des Comptes qui le définira.

Pour **Catherine ALTARE**, vice-présidente, il n'a jamais été abordé au cours des réunions du pôle, l'aspect financier.

Pour **Fernand BRUN**, Pignans, il faut éliminer ce sentiment de culpabilité. Ce n'est pas nous qui avons décidé la fermeture du Balançon mais la justice et c'est une bonne chose. Il faut dire les choses aux administrés. Ça coûte de l'argent et il faut améliorer l'environnement, notre cadre de vie.

Jean-Pierre GARCIA, Gonfaron, donne lecture du point de vue de **Thierry BONGIORNO**, vice-président, qui est excusé.

« Je ne suis pas favorable à l'augmentation de la TEOM, déjà dans le contexte actuel c'est mal venu et pas le moment. Ensuite les 24 euros la tonne de plus pour les nouveaux exutoires concernant le traitement des déchets, sont liés essentiellement à la fermeture du Balançon, élément financier que je mettais déjà en avant lors du dernier budget. Cela implique également des frais indirects, car il faut du personnel en plus pour rouler ainsi que pour entretenir les camions qui font beaucoup plus de kilomètres. C'est aussi la raison pour laquelle on a voté une DM en investissement de 600 000 euros en fin d'exercice dernier afin d'adopter un plan de renouvellement de nos bennes pour 4 ans débutant en 2019, afin de faire face au nouveau mode d'acheminement des déchets jusqu'à La Celle. De plus, l'aspect bénéfique et positif écologique de cette fermeture s'en trouve quelque peu ternie par celui négatif des nombreux transports supplémentaires en camions d'évacuations des déchets jusqu'au quai de transfert de La Celle et ensuite acheminés sur les 2 points de traitement hors du département, dans le 13 et le 04. Voilà mon point de vue résumé concernant ce ROB. J'ai donc bien pris acte de ce rapport mais je ne suis pas favorable à ses orientations. »

Pour **Jean-Pierre GARCIA**, Gonfaron, il est d'accord sur la fermeture du Balançon. Cela fait 25 ans qu'on annonce la fermeture, et on a été incapable de préparer, de prévoir un équipement, pour faire face à cette fermeture.

L'ancien maire, Yves ORENGO, avait proposé un terrain et cela n'a pas été suivi d'effet.

Pour **Sophie BETTENCOURT**, Gonfaron, l'accumulation des hausses fiscales pèse sur les administrés.

André DELPIA, Le Cannet des Maures, se réjouit de la fermeture du Balançon. Les procédures durent depuis 17 ans. Il fallait anticiper ;

Par rapport, à ce qui avait été annoncé, le double ou le triple pour la TEOM, pour **Jean-Luc LONGOUR**, Président, l'augmentation de 6,67% est raisonnable.

Aude LAROCHE, responsable du pôle Environnement, propose des suppressions d'actions pour réaliser des économies.

➔ Réduire le niveau de service aux usagers

Actions	2020 année pleine	2019
Suppression campagnes poulailler	-51 000 €	-51 000 €
Distribution sacs plastique (sacs jaunes en centre-ville)	-6 500 €	-6 500 €
Diminution des campagnes de lavages de bacs (2 campagnes au lieu de 3)	-6 000 €	-6 000 €
Fermeture d'un 1 jour supplémentaire par déchèterie par semaine (2 ETP) - mise en place à partir de juillet (1 ETP)	-60 000 €	-30 000 €
Réduction des actions de prévention	-10 000 €	-10 000 €
Suppression du Défi école	-10 000 €	
Total réduction dépenses	-143 500 €	-101 481 €

➔ Supprimer des services portés jusqu'alors par l'intercommunalité au profit d'une gestion communale

	2020 année pleine	2 019
Suppression du service encombrants (4 ETP + 30 000 € frais généraux soit 150 000 € sur une année) - Mise en place en	-150 000 €	-75 000 €
Suppression des caches-bacs - 1 ETP + 15000 € fourniture	-45 000 €	-20 000 €
Total réduction dépenses	-195 000 €	-95 000 €

Aude LAROCHE, précise toutefois qu'il est nécessaire d'être prudent en ne réduisant pas drastiquement les actions de prévention au risque de voir les tonnages OM augmenter.

Pour **Jean-Luc LONGOUR**, Président, ces suppressions ne sont pas réalistes et acceptables.

Claude PONZO, vice-président, précise que pendant le mandat précédent, des solutions ont été étudiées avec des visites de sites.

Yannick SIMON, vice-président, estime qu'il faut traiter tout le monde sur le même pied d'égalité.

Qu'en est-il humainement pour les habitants de Septèmes les Vallons ou de Valensole, qui voit passer les camions, si c'était l'inverse ?

Ce sont les industriels qui fabriquent les déchets et c'est l'administré qui paye.

Pour **Dominique LAIN**, vice-président, en 2019, ça va augmenter mais aussi en 2020.

Pour **Robert MICHEL**, vice-président, ce débat est riche et constructif.

Mais c'est politique et pas le bon moment avec l'échéance des municipales 2020.

La création d'un budget annexe indépendant est tout à fait normale.

Dominique LAIN, vice-président, craint que ce soit compliqué pour maintenir la motivation des administrés pour le tri.

Paul PELLEGRINO, Puget-Ville, précise que les agents de Cœur du Var sont venus tous les jours pour sensibiliser les administrés lors de la suppression de la collecte en sacs mais cela reste très difficile.

Après la présentation du ROB 2019, le Président propose au conseil communautaire :

- **D'acter la tenue du DOB sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2019 relatif au budget annexe Valorisation des déchets.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.3 Budget annexe SPANC : Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Christian GERARD, DGS, présente au conseil communautaire le ROB 2019.

Robert MICHEL, vice-président, précise que le nouvel agent qui a remplacé Marion LOONIS est très efficace et sympathique.

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter :

- **D'acter la tenue du DOB sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2019 relatif au budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.4 Budget annexe du Portaret : Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Christian GERARD, DGS, présente au conseil communautaire le ROB 2019.

Pour **Jean-Pierre GARCIA**, Gonfaron, il rappelle que la commune avait voté contre la vente des terrains à Cœur du Var pour le prix.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique que le prix de vente actuel est de 100€/m².

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'acter la tenue du DOB sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2019 ci-annexé relatif au budget annexe du Portaret.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.5 Subventions 2019

3.5.1 Mission locale Dracénie Cœur du Var

Le Président propose de reconduire l'aide apportée en 2018 soit 2€/habitant ajustée à la population légale au 01/01/2019.

La subvention 2019 s'établit comme suit :

- Population INSEE au 01/01/2019 : 35 667
- Participation financière par habitant : 2€
- Subvention 2019 : 71 334€

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer la participation de la Communauté de Communes pour 2019 à la Mission Locale Dracénie Cœur du Var à hauteur de 2,00€ par habitant sur la base de 35 667 habitants soit 71 334€.**
- **D'adopter la convention ci-annexée.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 2
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

Abstentions : MF. NICAISE + Pouvoir P.VERELLE

3.5.2 Mission locale Vallée du Gapeau au Coudon

Les communes de Carnoules et Puget-Ville sont rattachées à la Mission Locale Vallée du Gapeau au Coudon.

Le Président propose de reconduire l'aide apportée en 2018 soit 2€/habitant ajustée à la population légale au 01/01/2019.

- Population INSEE au 01/01/2019 : 7 784
- Participation financière par habitant : 2€
- Subvention 2019 : 15 568€

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer à la Mission Locale de la Vallée du Gapeau au Coudon une participation de 2 €/habitant pour 2019 pour les communes de Carnoules et de Puget Ville, soit pour 7 784 habitants, une subvention de 15 568€.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE		
Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 2
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Abstentions : MF. NICAISE + Pouvoir P.VERELLE

3.5.3 Conseil Départemental F.A.J

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Cœur du Var participe financièrement au Fonds d'Aides aux jeunes géré par le Conseil Départemental du Var.

La gestion à l'échelle départementale permet de mutualiser les fonds.

La subvention accordée par Cœur du Var s'élève à 4 500€.

Le Président propose de reconduire la subvention pour 2019 soit **4 500€**.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 4 500 € au Conseil Départemental du Var au titre du FAJ pour l'exercice 2019.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.5.4 Amicale du personnel

Le Président propose d'attribuer une subvention pour 2019 de 4 500€ à l'amicale du personnel Cœur du Var, compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer la subvention suivante pour l'exercice 2019 :**
 - **Amicale du personnel Cœur du Var : 4 500€.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.5.5 Syndicat de la Châtaigneraie

En 2017 et 2018, le conseil communautaire a attribué une subvention de 1 500€ au Syndicat des producteurs de la Chataigneraie du Var.

Par courrier du 21 Janvier 2019, le Syndicat nous sollicite à nouveau.

Le Président propose d'attribuer une subvention de 1 500€ pour 2019 au Syndicat des producteurs de la Chataigneraie du Var pour l'année 2019.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 1 500€ au Syndicat des producteurs de châtaignes du Var pour l'année 2019.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.6 Fonds de concours

Christian GERARD, DGS, présente au conseil communautaire la demande de fonds de concours de la commune du Thoronet.

3.6.1 Le Thoronet : Equipements de loisirs et sportifs

La commune du Thoronet nous a transmis le 22/12/2018 une demande.

✓ Caractéristiques du projet

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - <u>Nature</u> | : Equipements sportifs et de loisirs |
| - <u>Objet</u> | : Salle loisirs jeunes et vestiaire |
| - <u>Coût total HT</u> | : 200 000€ |
| - <u>Subvention Département/Région</u> | : 130 000€ (65%) |
| - <u>Autofinancement</u> | : 40 000€ (20%) |
| - <u>Fonds de concours</u> | : 30 000€ (15%) |
| - <u>Calendrier prévisionnel</u> | : 2019 |

Cette demande respecte les contraintes réglementaires ainsi que la charte.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer un fonds de concours de 30 000€ au titre de l'année 2019 à la commune du Thoronet pour la réalisation d'équipements sportifs et de loisirs.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.7 Attribution de compensation : procédure de révision libre relative à la contribution au financement du SDIS

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire que par délibération N°2018/107 le conseil communautaire a modifié les compétences et acté le transfert des Contributions au financement du SDIS des communes vers la Communauté de Communes Cœur du Var

Cette modification a été validée par arrêté préfectoral N°44/2018 – BCLI du 27 Décembre 2018.

Comme lors de chaque transfert, la CLECT doit évaluer les charges transférées des communes vers la Communauté de Communes Cœur du Var.

La CLECT réunie le 05 Février 2019 a adopté à l'unanimité l'évaluation des charges transférées de droit commun.

➤ **Rappel de la procédure de révision libre**

La loi a prévu plusieurs modifications dérogatoires du montant de l'attribution de compensation d'une ou plusieurs communes.

La principale :

- La révision dite de « révision libre » : le montant brut de l'attribution de compensation et les conditions de révision peuvent être librement fixés par des **délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers de l'organe délibérant et des seules communes membres intéressées par la révision (et non plus l'ensemble des communes) statuant à la majorité simple, prise sur la base rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI)**

Compte tenu des contentieux en cours entre certaines communes et le SDIS, de l'augmentation conséquente des contributions des communes entre 2016 et 2018, le bureau communautaire a décidé de recourir à la fixation libre des AC pour l'évaluation des charges liées au transfert de la contribution au financement du SDIS.

Le montant total des charges retenues aux communes pour la contribution au financement du SDIS s'élève à **1 323 000€** à compter du 01/01/2019.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter la procédure de révision libre relative aux charges à retenir aux communes sur les attributions de compensation pour la contribution au financement du SDIS à compter du 01/01/2019 pour un montant de 1 323 000€.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4. INFORMATION

4.1 Décisions du Président

DEC 2019/02 : Décision du Président de signer l'avenant N°83.073.18.27 relatif à la fourniture, l'installation, la maintenance et la gestion du réseau de téléassistance

DEC 2019/03 : Décision du Président de signer le marché N°83.073.19.01 relatif à la mission d'études géotechniques de conception

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.